

DELIBERATION N° 94/05-02 - ACCUEIL D'UN APPRENTI

Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, informe l'Assemblée qu'en vue de contribuer au développement de l'apprentissage et de satisfaire au souhait des instances nationales de voir conclure des contrats en alternance, il s'avère nécessaire de continuer à se mobiliser pour la relance de l'emploi.

Il expose à l'Assemblée l'importance d'encourager le développement de l'apprentissage dans le secteur public, qui répond à l'attente de nombreux jeunes dont l'objectif est de préparer efficacement un diplôme.

A titre expérimental, la Commune pourrait conclure un contrat d'apprentissage de niveau V, préparant à un C.A.P./B.E.P. au service des espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'apprenti pour la préparation d'un diplôme de niveau V aux espaces verts,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1994.